



# Alatus UCITS

Société d'Investissement à Capital Variable

Rapport semi-annuel non révisé au 30 juin 2023



# Alatus UCITS

Société d'Investissement à Capital Variable

Rapport semi-annuel non révisé au 30 juin 2023

# Alatus UCITS

Rapport semi-annuel non révisé au 30 juin 2023

---

Aucune souscription ne peut être reçue sur base de ces états financiers. Les souscriptions ne peuvent être acceptées que sur la base du dernier prospectus accompagné des Documents d'Information Clés pour l'Investisseur ("DICI"), des feuilles d'information de base, du dernier rapport annuel, incluant les états financiers révisés, ou du dernier rapport semi-annuel non-révisé, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

# Alatus UCITS

## Table des matières

Organisation	4
Informations générales	6
Commercialisation à l'étranger	7
Etats financiers	
Etat des actifs nets	8
Etat des opérations et des variations des actifs nets	9
Statistiques	10
Compartiment : Alatus UCITS - Inflection Long Only	
- Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets	11
- Répartition géographique et économique du portefeuille-titres	12
Notes aux états financiers	13
Total Expense Ratio ("TER")	20
Performance	21
Autres informations aux Actionnaires	22

# Alatus UCITS

## Organisation

Siège social	15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Conseil d'Administration de la SICAV	
Président	Mme Véronique GILLET, Administrateur indépendant
Membres	M. Alain GUERARD, Administrateur indépendant  M. Jérôme HAAG, Responsable des Opérations et Responsable financier, Alatus Capital SA
Société de Gestion	FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Conseil d'Administration de la Société de Gestion	
Président	M. Marc BRIOL, Directeur Général, Pictet Asset Services, Banque Pictet & Cie S.A., 60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73, Suisse
Membres	M. Dorian JACOB, Administrateur-Délégué, Directeur Général, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg  M. Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Administrateur indépendant, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg  Mme Christel SCHAFF, Administrateur indépendant, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (depuis le 27 avril 2023)
Dirigeants de la Société de Gestion	M. Dorian JACOB, Directeur Général, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg  M. Abdellali KHOKHA, Dirigeant en charge de la gestion du risque, Dirigeant en charge de la conformité, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg  M. Pierre BERTRAND, Dirigeant en charge de l'Administration de Fonds de la gamme Mainstream et de la Valorisation, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg  M. Frédéric BOCK, Dirigeant en charge de l'Administration de Fonds de la gamme Alternative, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (jusqu'au 30 juin 2023)

# Alatus UCITS

## Organisation (suite)

M. Thomas Labat, Dirigeant en charge de la Gestion de portefeuille, FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (depuis le 26 juillet 2023)

<b>Gestionnaire</b>	Alatus Capital SA, 2, rue Vallin, CH-1201 Genève, Suisse
<b>Banque dépositaire</b>	Bank Pictet & Cie (Europe) AG, <i>succursale de Luxembourg</i> (anciennement Pictet & Cie (Europe) S.A., jusqu'au 25 mai 2023), 15A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
<b>Agent administratif</b>	FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
<b>Réviseur d'entreprises indépendant</b>	Ernst & Young S.A., 35E, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
<b>Conseiller juridique et fiscal</b>	Allen & Overy, Société en commandite simple, 5, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
<b>Contrepartie sur Contrats de change à terme (note 11)</b>	Bank Pictet & Cie (Europe) AG, <i>succursale de Luxembourg</i>

## Informations générales

Pour chaque clôture d'exercice, les rapports annuels, incluant les états financiers révisés, d'Alatus UCITS (la "SICAV") sont établis au 31 décembre de chaque année. Par ailleurs, les rapports semestriels non révisés sont établis au dernier jour du mois de juin. Ces états financiers fournissent des informations sur les actifs du compartiment et sont mis gratuitement à la disposition des actionnaires au siège social de la SICAV et de l'Agent administratif.

Les états financiers sont exprimés en EUR.

Les rapports annuels, incluant les états financiers révisés, sont publiés dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable et les rapports semestriels non révisés dans les 2 mois qui suivent la clôture de la période considérée.

La Valeur nette d'inventaire ("VNI") par Action et le Cours ajusté de chaque classe au sein du compartiment sont rendus publics au siège social de la SICAV et de l'Agent administratif chaque Jour de calcul de la VNI.

La liste des changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres au cours de la période sous revue est disponible gratuitement au siège social de la SICAV.

## Commercialisation à l'étranger

### **Offre en Suisse**

#### **Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs en Suisse**

La SICAV a été agréée en Suisse en tant que fonds d'investissement étranger.

### **Représentant**

Le Représentant en Suisse est FundPartner Solutions (Suisse) SA (le "Représentant"), 60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73, Suisse.

### **Agent payeur**

L'agent payeur en Suisse est Banque Pictet & Cie SA, ayant son siège social au 60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73, Suisse.

### **Lieu de distribution des documents de référence**

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, les rapports annuels et semestriels de la SICAV, ainsi qu'un récapitulatif des achats et ventes effectués par la SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège social du Représentant en Suisse.

# Alatus UCITS

## Etat des actifs nets au 30 juin 2023

Alatus UCITS - Inflection Long Only

EUR

---

### ACTIF

Portefeuille-titres au coût d'acquisition (note 2.d)	251,890,406.46
Plus-value nette non réalisée sur investissements	27,482,821.73
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation (note 2.b)	279,373,228.19
Avoirs en banque (note 2.b)	8,393,649.90
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme (notes 2.e, 11)	518,177.62
	<hr/> 288,285,055.71

### PASSIF EXIGIBLE

Commission de gestion à payer (note 4)	906,012.44
Taxe d'abonnement (note 3)	35,357.93
Autres frais à payer (note 10)	167,260.97
	<hr/> 1,108,631.34

**TOTAL DES ACTIFS NETS AU 30 JUIN 2023** **287,176,424.37**

**TOTAL DES ACTIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2022** **235,769,739.88**

**TOTAL DES ACTIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2021** **308,115,529.95**

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## Etat des opérations et des variations des actifs nets pour la période clôturée au 30 juin 2023

Alatus UCITS - Inflection Long Only

EUR

<b>ACTIFS NETS AU DEBUT DE LA PERIODE</b>	<b>235,769,739.88</b>
<b>REVENUS</b>	
Dividendes, net (note 2.f)	3,607,031.23
	<u>3,607,031.23</u>
<b>DEPENSES</b>	
Commission de gestion (note 4)	1,757,057.67
Commission de banque dépositaire, intérêts et frais bancaires (note 7)	81,009.01
Frais professionnels, frais de révision et autres frais (note 9)	222,979.25
Frais d'administration (note 6)	116,860.25
Taxe d'abonnement (note 3)	69,505.90
Frais de transactions (note 2.g)	85,890.92
	<u>2,333,303.00</u>
<b>REVENUS NETS DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>1,273,728.23</b>
Bénéfice net réalisé sur ventes de titres (note 2.c)	4,010,666.77
Perte nette réalisée de change	-296,189.52
Perte nette réalisée sur contrats de change à terme	-590,071.80
<b>BENEFICE NET REALISE</b>	<b>4,398,133.68</b>
<b>Variation de la plus-value nette non réalisée :</b>	
- sur portefeuille-titres	35,229,357.45
- sur contrats de change à terme	559,131.67
<b>BENEFICE PROVENANT DES OPERATIONS</b>	<b>40,186,622.80</b>
Souscriptions d'actions en espèces	23,690,570.47
Rachats d'actions en espèces	-13,124,323.97
Ecart de conversion*	653,815.19
<b>ACTIFS NETS A LA FIN DE LA PERIODE</b>	<b>287,176,424.37</b>

\* L'écart mentionné ci-dessus résulte des fluctuations des taux de conversion en devise sur les différents postes afférents aux classes d'actions libellées dans une autre devise que la devise du compartiment entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023.

# Alatus UCITS

## Statistiques

Compartment Classe	Devise	Nombre d'actions en circulation	Actif net par action	Actif net par action	Actif net par action
		30.06.2023	30.06.2023	31.12.2022	31.12.2021
Alatus UCITS - Inflection Long Only					
P EUR	EUR	154,082.76	158.39	135.69	173.08
P USD	USD	9,514.57	171.31	145.13	180.87
P CHF	CHF	5,604.95	183.05	158.42	202.79
I EUR	EUR	846,779.73	196.12	167.49	212.24
I CHF	CHF	22,266.35	182.54	157.48	200.27
EB EUR	EUR	80,000.00	200.96	171.32	216.33
EB CHF	CHF	35,947.50	186.99	161.04	204.07
T CHF	CHF	332,911.99	196.51	169.24	214.46
S CHF	CHF	1.00	203.18	174.89	221.12

# Alatus UCITS - Inflection Long Only

## Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 30 juin 2023 (exprimé en EUR)

Description	Devise	Quantité	Valeur d'évaluation (note 2)	% des actifs nets
<b>VALEURS MOBILIERES ADMISES A LA COTE OFFICIELLE D'UNE BOURSE DE VALEURS OU SUR UN AUTRE MARCHE REGLEMENTE</b>				
<b>ACTIONS</b>				
<i>ALLEMAGNE</i>				
BAYER REG.	EUR	233,841.00	11,848,723.47	4.13
SAP	EUR	150,931.00	18,887,505.34	6.58
			30,736,228.81	10.71
<i>FRANCE</i>				
EURAZEO	EUR	283,318.00	18,259,845.10	6.36
LEGRAND	EUR	151,972.00	13,799,057.60	4.81
L'OREAL	EUR	33,062.00	14,120,780.20	4.92
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	EUR	16,104.00	13,897,752.00	4.84
			60,077,434.90	20.93
<i>PAYS-BAS</i>				
ASM INTERNATIONAL	EUR	34,930.00	13,565,065.50	4.72
ASML HOLDING	EUR	16,872.00	11,186,136.00	3.90
UNIVERSAL MUSIC GROUP	EUR	970,161.00	19,742,776.35	6.86
WOLTERS KLUWER	EUR	117,501.00	13,665,366.30	4.76
			58,159,344.15	20.24
<i>ROYAUME-UNI</i>				
ASHTREAD GROUP	GBP	297,940.00	18,901,108.94	6.57
CRODA INTERNATIONAL	GBP	214,197.00	14,042,792.12	4.89
RELX PLC	EUR	447,064.00	13,653,334.56	4.75
			46,597,235.62	16.21
<i>SUEDE</i>				
ALFA LAVAL	SEK	543,110.00	18,112,551.03	6.31
ATLAS COPCO 'B'	SEK	1,136,604.00	12,948,597.96	4.51
			31,061,148.99	10.82
<i>SUISSE</i>				
GALENICA	CHF	185,764.00	13,750,597.04	4.79
LONZA GROUP	CHF	23,066.00	12,605,133.48	4.39
NESTLE	CHF	76,300.00	8,411,219.36	2.93
SONOVA HOLDING NOMINAL	CHF	73,655.00	17,974,885.84	6.26
			52,741,835.72	18.37
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>			<b>279,373,228.19</b>	<b>97.28</b>
AVOIRS EN BANQUE			8,393,649.90	2.92
AUTRES PASSIFS NETS			-590,453.72	-0.20
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS</b>			<b>287,176,424.37</b>	<b>100.00</b>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

# Alatus UCITS - Inflection Long Only

## Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 30 juin 2023

### Répartition géographique

(en % des actifs nets)

France	20.93
Pays-Bas	20.24
Suisse	18.37
Royaume-Uni	16.21
Suède	10.82
Allemagne	10.71
	<b>97.28</b>

### Répartition économique

(en % des actifs nets)

Equipements électriques et électroniques	19.69
Construction de machines et appareils	17.39
Produits chimiques	13.41
Holdings et sociétés financières	13.22
Industrie pharmaceutique et cosmétique	9.71
Edition et arts graphiques	9.51
Internet, logiciel et services techniques informatiques	6.58
Industrie textile et du vêtement	4.84
Alimentation et boissons non alcoolisées	2.93
	<b>97.28</b>

## Notes aux états financiers au 30 juin 2023

### NOTE 1

#### GENERALITES

ALATUS UCITS (la "SICAV") est une société d'investissement de type ouvert de droit luxembourgeois, constituée le 22 avril 2014 sous la forme d'une Société Anonyme ("SA") et agréée en tant que Société d'investissement à capital variable (SICAV) conformément à la Partie I de la loi luxembourgeoise modifiée du 17 décembre 2010 (la "Loi de 2010").

La SICAV est inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B186448.

L'acte constitutif de la SICAV a été publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg le 8 mai 2014.

Il n'existe aucune limite au nombre d'Actions pouvant être émises. Les actions sont émises en faveur des souscripteurs sous forme nominative ou dématérialisée.

FundPartner Solutions (Europe) S.A. dont le siège social est sis au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été désignée en tant que Société de Gestion de la SICAV le 22 avril 2014. Il s'agit d'une société de gestion au sens du chapitre 15 de la Loi de 2010.

#### a) Compartiments actifs

Au 30 juin 2023, la SICAV inclut le compartiment suivant :

- Alatus UCITS - Inflection Long Only

#### b) Evénements significatifs et changements importants

Aucun événement significatif ni aucun changement important n'est survenu après la clôture de la période.

#### c) Classes d'actions

Au 30 juin 2023, les classes d'actions suivantes étaient disponibles :

Alatus UCITS - Inflection Long Only :

- P EUR
- P USD
- P CHF
- I EUR
- I CHF
- EB EUR
- EB CHF
- T CHF
- S CHF

## Notes aux états financiers au 30 juin 2023 (suite)

### NOTE 2

#### PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

##### a) Préparation et présentation des états financiers

Les états financiers sont préparés conformément aux méthodes comptables généralement acceptées et présentés suivant la réglementation en vigueur au Luxembourg eu égard aux organismes de placement collectif.

La devise de référence de la SICAV est l'euro ("EUR").

##### b) Evaluation des actifs

Les actifs de la SICAV sont évalués conformément aux principes suivants :

1) Les Valeurs mobilières ou Instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur une bourse de valeurs officielle ou un autre Marché réglementé sont évalués sur la base du dernier cours connu en vigueur le Jour d'évaluation concerné, et, si les titres ou Instruments du marché monétaire sont cotés sur plusieurs bourses de valeurs ou Marchés réglementés, ils sont évalués sur la base du dernier cours connu de la bourse de valeurs qui est le principal marché pour le titre ou l'Instrument du marché monétaire concerné, à moins que ces cours ne soient pas représentatifs.

2) Pour les Valeurs mobilières ou Instruments du marché monétaire qui ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse de valeurs officielle ou un autre Marché réglementé, et pour les Valeurs mobilières ou Instruments du marché monétaire cotés, mais pour lesquels le dernier cours connu en vigueur le Jour d'évaluation concerné n'est pas représentatif, l'évaluation est basée sur la valeur probable de réalisation, estimée avec prudence et en toute bonne foi par le Conseil d'Administration de la SICAV.

3) Les parts et actions émises par des OPCVM ou d'autres OPC sont évaluées à leur dernière Valeur nette d'inventaire ("VNI") disponible au Jour d'évaluation concerné.

4) La valeur de liquidation des contrats futures, contrats à terme et contrats d'option qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres Marchés réglementés est déterminée conformément aux politiques établies en toute bonne foi par le Conseil d'Administration de la SICAV, sur une base appliquée de façon cohérente. La valeur de liquidation des contrats futures, contrats à terme et contrats d'option négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres Marchés réglementés est basée sur le dernier prix de règlement disponible en vigueur le Jour d'évaluation concerné pour ces contrats sur les bourses de valeurs et Marchés réglementés sur lesquels ces contrats futures, contrats à terme et contrats d'option sont négociés ; dans le cas où un contrat future, contrat à terme ou contrat d'option ne pourrait pas être liquidé au Jour ouvré au titre duquel une VNI est déterminée, la base qui servira à calculer la valeur de liquidation dudit contrat sera déterminée par le Conseil d'Administration de la SICAV de la manière qu'il jugera la plus juste et la plus raisonnable, en toute bonne foi et conformément à des procédures d'évaluation vérifiables.

## Notes aux états financiers au 30 juin 2023 (suite)

5) Les avoirs liquides et Instruments du marché monétaire dont l'échéance est inférieure à 12 mois seront évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus, ou en recourant à la méthode du coût amorti (il est entendu que la méthode la plus susceptible de représenter la juste valeur de marché est retenue). Cette méthode du coût amorti peut entraîner, sur certaines périodes, une déviation de la valeur par rapport au prix que la SICAV recevrait en cas de vente de l'investissement. Le Conseil d'Administration de la SICAV peut, ponctuellement, revoir cette méthode d'évaluation et recommander des modifications, le cas échéant, afin de garantir que ces actifs soient évalués à leur juste valeur, telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration de la SICAV. Si le Conseil d'Administration de la SICAV est d'avis qu'une déviation résultant de cette méthode du coût amorti peut entraîner une dilution importante ou d'autres résultats inéquitables pour les Actionnaires, le Conseil d'Administration de la SICAV prendra toute mesure corrective qu'il estime appropriée afin d'éliminer ou de réduire, dans la mesure du possible, cette dilution ou ces résultats inéquitables.

6) Les liquidités sont évaluées à la valeur nominale plus les intérêts courus.

7) Tous les actifs libellés dans une devise autre que la Devise de référence du compartiment/de la classe d'actions concerné(e) sont convertis au taux de change moyen du marché en vigueur au Jour d'évaluation concerné entre la Devise de référence et la devise de libellé.

8) Tous les autres titres et autres actifs autorisés, de même que tous les actifs susmentionnés pour lesquels l'évaluation conformément aux paragraphes précédents serait impossible ou irréalisable, ou ne serait pas représentative de leur valeur probable de réalisation, sont évalués à leur valeur probable de réalisation, telle que déterminée avec soin et de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration de la SICAV.

### c) Bénéfice/Perte net(te) réalisé(e) sur vente de titres

Le bénéfice/La perte net(te) réalisé(e) sur vente de titres est déterminé(e) sur la base du coût moyen pondéré des titres vendus.

### d) Coût des investissements en portefeuille

Les coûts des investissements exprimés dans des devises autres que la devise de la SICAV sont convertis dans la devise du compartiment aux taux de change en vigueur à la date d'achat.

### e) Contrats de change à terme

Les bénéfices ou pertes non réalisé(e)s sur contrats de change à terme en cours sont calculé(e)s, le cas échéant, sur la base des taux de change à terme en vigueur à la clôture de la période et sont comptabilisé(e)s dans l'état des actifs nets.

### f) Revenus

Les dividendes sont enregistrés nets de retenue à la source à la date de détachement. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

## Notes aux états financiers au 30 juin 2023 (suite)

### g) Frais de transaction

Les frais de transaction représentent les coûts afférents aux achats et ventes d'investissements encourus par la SICAV. Ils comprennent les frais de courtage ainsi que les commissions bancaires, les impôts, les frais de dépôt et autres frais de transaction, et sont inclus dans l'état des opérations et des variations des actifs nets.

### h) Frais de constitution

Les frais de constitution sont amortis de façon linéaire sur une période de 5 ans. Les frais de constitution ont été intégralement amortis.

## NOTE 3

### FISCALITE DE LA SICAV

Conformément à la législation luxembourgeoise en vigueur (susceptible de changer ultérieurement), la SICAV n'est soumise à aucun impôt sur le revenu, les plus-values ou la fortune. En outre, en dehors des cas précisés ci-après à la section "Considérations fiscales relatives à l'Union européenne", les dividendes distribués par la SICAV ne donnent lieu à aucune retenue à la source.

La SICAV est soumise à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0.05% des actifs nets, payable trimestriellement et calculée sur le total des actifs nets de la SICAV à la fin de chaque trimestre. Cette taxe sera cependant réduite à 0.01% par an dans le cas des Classes réservées aux investisseurs institutionnels (en vertu de l'article 174 de la Loi de 2010) et des fonds de trésorerie. La taxe d'abonnement ne s'applique pas à la portion des actifs d'un compartiment investie dans d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois qui y sont eux-mêmes soumis.

Les dividendes et les intérêts perçus par la SICAV peuvent faire l'objet d'une retenue à la source non récupérable dans les pays d'origine. La SICAV peut en outre être soumise à un impôt sur les plus-values réalisées ou non réalisées sur ses actifs dans les pays d'origine.

Aucun droit de timbre ou autre taxe n'est dû au Luxembourg au titre de l'émission des Actions de la SICAV.

## NOTE 4

### COMMISSIONS DE GESTION

La commission de gestion se base sur la VNI moyenne du compartiment et est payable chaque trimestre à terme échu aux taux annuels suivants arrêtés au 30 juin 2023:

Compartiment	Classe d'Actions	Commissions de gestion
Alatus UCITS - Inflection Long Only	P	max. 2.20%
	I	max. 1.60%
	EB	max. 1.35%
	T	max. 1.35%
	S	max. 1.35%

## Notes aux états financiers au 30 juin 2023 (suite)

### NOTE 5 COMMISSIONS DE PERFORMANCE

Une commission de performance au titre de chaque classe (à l'exception des classes T et S), provisionnée lors de chaque jour d'évaluation, payable annuellement, basée sur la VNI de la classe d'actions concernée, correspondant au pourcentage, tel qu'indiqué pour chaque classe, de la performance de la VNI par action de cette classe (mesurée par rapport au high water mark) par rapport à l'indice de référence et calculée depuis le versement de la dernière commission de performance, est versée au Gestionnaire à chaque date de paiement de la commission de performance.

Compartiment	Fréquence	Taux de la commission de performance	Référence/Indice
Alatus UCITS - Inflection Long Only	annuellement	20.00%	Indice de référence auquel s'applique le High Water Mark

Aucune commission de performance n'a été comptabilisée ni versée durant la période clôturée le 30 juin 2023.

Veillez vous reporter au Prospectus de la SICAV pour de plus amples détails concernant les commissions de performance et l'indice de référence.

### NOTE 6 COMMISSION D'ADMINISTRATION

L'Agent administratif est en droit de percevoir une commission à un taux compris entre 0.06% et 0.10% par an de la VNI du compartiment. L'Agent administratif est également habilité à recevoir une commission annuelle de EUR 30,000 minimum par compartiment.

### NOTE 7 FRAIS DE DEPOT

La Banque dépositaire est en droit de percevoir des frais de dépôt annuels de 0.06% maximum de la VNI moyenne de la Classe concernée sur la période de référence, payables chaque trimestre à terme échu et d'un montant minimum de EUR 10,000 par an.

### NOTE 8 COMMISSIONS DE LA SOCIETE DE GESTION

La Société de Gestion est en droit de percevoir des Commissions de Société de Gestion basées sur la valeur moyenne de la VNI de la Classe concernée sur la période de référence et payables chaque trimestre à terme échu.

A moins qu'il n'en soit précisé autrement dans la Section spéciale relative à un Compartiment dans le prospectus en vigueur, la Société de Gestion est en droit de percevoir, au titre de ses services corporate et d'assistance, une commission à un taux compris entre 0.025% et 0.08% par an de la VNI de chaque compartiment. La Société de Gestion est également habilitée à recevoir une commission de EUR 40,000 minimum par an, avec un minimum supplémentaire de EUR 15,000 pour chaque nouveau compartiment (cette commission minimum ne s'applique pas pendant un an à compter de la date de lancement du compartiment). Ce montant est comptabilisé dans l'état des opérations et des variations des actifs nets sous la rubrique "Frais professionnels, frais de révision et autres frais".

## Notes aux états financiers au 30 juin 2023 (suite)

### NOTE 9 JETONS DE PRESENCE

Il a été décidé, lors de l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires, de verser aux Administrateurs des jetons de présence à hauteur de EUR 40,000 (montant brut) au titre de l'exercice 2023, payables trimestriellement par anticipation.

Ces commissions sont enregistrées dans l'état des opérations et des variations des actifs nets sous la rubrique "Frais professionnels, frais de révision et autres frais".

### NOTE 10 AUTRES FRAIS A PAYER

Au 30 juin 2023, les autres frais à payer regroupent principalement les frais d'administration, de société de gestion, de dépôt et de révision.

### NOTE 11 CONTRATS DE CHANGE A TERME

Les contrats de change à terme sur des paires de devises identiques listés ci-après sont cumulés. Seule la date d'échéance la plus éloignée est présentée.

La SICAV était engagée dans les contrats de change à terme suivants au 30 juin 2023:

Alatus UCITS - Inflection Long Only

Devise	Achat	Devise	Vente	Date d'échéance
CHF	75,471,648.00	EUR	77,100,000.00	28/08/2023
EUR	13,752,264.25	CHF	13,400,000.00	14/09/2023
EUR	9,197,601.27	USD	10,000,000.00	14/09/2023
USD	1,602,235.30	EUR	1,454,000.00	28/08/2023

La plus-value nette non réalisée sur ces contrats au 30 juin 2023 était de EUR 518,177.62 et figure dans l'état des actifs nets.

### NOTE 12 COMMISSION DE DILUTION

Les actions sont en principe émises et rachetées sur la base d'un prix unique, à savoir la Valeur nette d'inventaire par action. Cependant, pour limiter l'effet de dilution, la Valeur nette d'inventaire par action peut être ajustée n'importe quel jour d'évaluation selon les modalités décrites ci-après, selon que le compartiment concerné est en situation de souscription nette ou de rachat net lors de ce jour d'évaluation, de façon à établir le prix ajusté applicable (le prix ajusté). Si un compartiment ou une classe d'actions d'un compartiment ne font l'objet d'aucune transaction un jour d'évaluation donné, le prix applicable sera la Valeur nette d'inventaire par action, non ajustée. La SICAV conserve le pouvoir discrétionnaire d'apprécier les circonstances dans lesquelles un tel ajustement anti-dilutif s'impose. En règle générale, la nécessité de procéder à un ajustement pour dilution dépendra de l'ampleur des souscriptions ou des rachats d'actions dans le compartiment concerné. La SICAV peut avoir recours à un ajustement anti-dilutif, lorsqu'elle estime que l'absence d'ajustement pourrait nuire aux intérêts des actionnaires existants (dans le cas de souscriptions) ou restants (dans le cas de rachats). En particulier, l'ajustement pour dilution pourra avoir lieu, par exemple, dans les cas non limitatifs suivants :

- l'encours d'un compartiment est en baisse continue (par exemple un flux net de rachats) ;

## Notes aux états financiers au 30 juin 2023 (suite)

- un compartiment enregistre un volume de souscriptions nettes important au regard de sa taille ;
- un compartiment affiche une position de souscription nette ou une position de rachat nette un quelconque jour d'évaluation ;
- à chaque fois que la SICAV estime que les intérêts des actionnaires justifient le recours à un ajustement anti-dilutif.

L'ajustement anti-dilutif consistera à ajouter à la Valeur nette d'inventaire par action, lorsque le compartiment est dans une position de souscription nette, ou à lui soustraire, lorsque le compartiment est dans une position de rachat net, le montant que le Conseil d'Administration considère comme approprié pour couvrir les droits, les charges et les écarts de valorisation. Plus précisément, la Valeur nette d'inventaire du compartiment sera ajustée (à la hausse ou à la baisse) d'un montant qui reflète (i) les charges fiscales estimées, (ii) les frais de transaction qui peuvent être encourus par le compartiment, et (iii) l'écart estimé entre cours acheteur et cours vendeur des actifs dans lesquels le compartiment investit. Etant donné que certaines bourses ou juridictions pratiquent des structures de commissions différentes pour la souscription et le rachat d'actions, l'ajustement qui en résulte pourra varier selon qu'il s'applique aux souscriptions nettes ou aux rachats nets. Tout ajustement sera cependant limité à 2% de la Valeur nette d'inventaire par action alors applicable.

Pour la période clôturée au 30 juin 2023, le compartiment n'a pas eu recours au mécanisme de commission de dilution.

### NOTE 13

#### CONFLIT ENTRE L'UKRAINE ET LA RUSSIE

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie, qui a éclaté en février 2022, a eu des répercussions sur les marchés financiers. Bien que le compartiment n'investisse pas directement en Ukraine, en Russie ou dans les pays voisins, les perturbations de marché découlant des événements géopolitiques actuels ont eu un impact mondial et continuent d'être étroitement surveillées par le Conseil d'Administration de la SICAV.

### NOTE 14

#### EVENEMENT POST CLOTURE

Aucun événement significatif n'est survenu après la clôture de la période.

## Total Expense Ratio ("TER")

Conformément à la Directive de l'Asset Management Association Switzerland ("AMAS") du 16 mai 2008 (état au 5 août 2021), la "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) pour les placements collectifs de capitaux", la Société est tenue de publier un TER pour la dernière période de douze mois.

Le TER se définit comme le rapport entre le total des frais d'exploitation (se composent principalement des commissions de conseil en investissement et de gestion, des commissions de banque dépositaire, intérêts et frais bancaires, des commissions de service, des commissions de performance, des impôts et taxes) et la VNI moyenne (calculée sur base de la moyenne journalière du total des actifs nets pour l'exercice concerné) du compartiment/de la classe d'actions concerné(e) exprimée dans sa devise de référence.

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, le TER était le suivant :

Classe	Devise	TER annualisé incluant les frais de performance	TER annualisé excluant les frais de performance
Alatus UCITS - Inflection Long Only			
P EUR	EUR	2.36%	2.36%
P USD	USD	2.36%	2.36%
P CHF	CHF	2.36%	2.36%
I EUR	EUR	1.71%	1.71%
I CHF	CHF	1.72%	1.72%
EB EUR	EUR	1.36%	1.36%
EB CHF	CHF	1.37%	1.37%
T CHF	CHF	1.37%	1.37%
S CHF	CHF	1.10%	1.10%

## Performance

La performance par classe d'actions a été calculée en comparant l'actif net par action au 30 juin 2023 avec l'actif net par action au 31 décembre 2022.

La performance a été calculée par nos soins respectivement à la fin de chaque exercice conformément à la "Directive pour le calcul et la publication de performance de placements collectifs de capitaux" de l'Asset Management Association Switzerland ("AMAS") du 16 mai 2008 (état au 5 août 2021).

La performance indiquée consiste en des données historiques dont il est impossible de déduire la performance actuelle ou future. Les commissions et frais perçus lors de l'émission et, le cas échéant, lors du rachat d'actions, n'ont pas été pris en compte dans le calcul des données relatives à la performance.

Au 30 juin 2023, les performances étaient les suivantes :

Classe	Devise	Performance pour la période clôturée au 30 juin 2023	Performance pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022	Performance pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021	Performance pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020
Alatus UCITS - Inflection Long Only					
P EUR	EUR	16.72%	-21.60%	27.38%	5.90%
P USD	USD	18.04%	-19.76%	27.63%	6.98%
P CHF	CHF	15.54%	-21.88%	26.49%	6.41%
I EUR	EUR	17.10%	-21.09%	28.03%	6.54%
I CHF	CHF	15.91%	-21.36%	27.14%	6.65%
EB EUR	EUR	17.30%	-20.81%	28.39%	6.85%
EB CHF	CHF	16.11%	-21.09%	27.49%	6.78%
T CHF	CHF	16.11%	-21.09%	28.17%	9.14%
S CHF	CHF	16.18%	-20.91%	28.49%	9.67%

## Autres informations aux Actionnaires

### **1. Réglementation relative aux opérations de financement sur titres**

Au 30 juin 2023, la SICAV était soumise aux exigences du Règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation. Aucune transaction correspondante n'a toutefois été effectuée au cours de la période à laquelle les états financiers se rapportent.

### **2. Autres informations**

Lors de sa réunion du 19 mars 2015, le Conseil d'Administration de la SICAV a confirmé son adhésion au Code de conduite de l'ALFI sur les fonds d'investissement luxembourgeois (version d'août 2013).

